République Française

--Département de la MEUSE

Canton de ETAIN

Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JANVIER 2014

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le : 27 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le 17 janvier à vingt heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 13 janvier deux mil quatorze, sous la présidence de Monsieur Alain MACEL.

Membres en exercice		Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
10		6	4	0
PRESENTS	Messieurs	Alain MACEL. Michel CHALONS	S. Bernard GEORGE. Jean-Christ	tophe PATON. Jean MUTELET.

Madame Claudine DIDRY

ABSENTS Mesdames Christine LAMPSON, Nathalie MARECO, Séverine SANCHEZ, Monsieur Emmanuel DUCROS,

POUVOIRS

SECRETAIRE Jean-Christophe PATON

1/ Carte Communale - Enquête publique

Au vu des conclusions du commissaire enquêteur et de la nécessité d'examiner et de statuer sur les observations formulées à l'enquête, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de valider les remarques et avis du commissaire enquêteur et d'approuver la carte communale modifiée pour tenir compte de ces conclusions.

DECIDE par ailleurs que les permis de construire seront toujours délivrés au nom de l'Etat.

2/ Renouvellement de l'hébergement et du domaine du site internet

Le Maire,

INFORME les membres du Conseil Municipal que M. PATON Jean-Christophe a procédé au paiement du coût du renouvellement de l'hébergement du site internet de la commune de Dieppe sous Douaumont et qu'il convient de le rembourser.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de rembourser la somme de 43,06 € TTC à M. PATON Jean-Christophe.

Le Maire

Alain MACEL